

## Communiqué de presse

### Dioxines et furanes : résultats rassurants suite à l'analyse des sols

**Suite à la découverte de pollution aux dioxines et furanes dans la région lausannoise, le canton a lancé une campagne ciblée pour faire le point de situation. Les résultats sont rassurants et aucune mesure particulière n'est nécessaire. Une investigation supplémentaire sur la production privée de certains aliments sera encore conduite.**

La publication des données relatives à la contamination des sols par des dioxines et furanes en ville de Lausanne a incité le canton à compléter les données déjà acquises en 2018 afin de pouvoir rapidement faire le point sur la situation neuchâteloise.

Fin 2021, un mandat a été attribué par le service de l'énergie et de l'environnement (SENE), à un bureau d'ingénieur spécialisé. Afin de cibler au mieux les sites de prélèvement, le focus a été mis sur les deux usines d'incinération des ordures ménagères de Milvignes et de la Chaux-de-Fonds ainsi que sur la cimenterie. Une modélisation du panache des fumées a été réalisée en fonction de la rose des vents. Pour chaque site une carte a été établie mettant en évidence les zones les plus impactées par les retombées des fumées.

Compte tenu du risque encouru par les enfants quant à l'ingestion de terre contenant des dioxines ou furanes, le choix des sites s'est porté de manière prioritaire sur les places de jeux, les jardins familiaux, les structures d'accueil périscolaires et les places de pique-nique. La campagne de prélèvements a été effectuée sur 30 placettes de 10m sur 10m, auxquelles s'ajoutent 10 points déjà analysés en 2018. Les résultats de ces 40 analyses de sols figurent sur les 3 cartes ci-dessous.

#### **Aucun échantillon ne dépasse le seuil d'investigation OSol**

Les résultats d'analyses mettent en évidence une faible atteinte portée aux sols par les dioxines et furanes. Ce qui se manifeste par les 3 mesures en lien avec les sites de Vadec Cottendart (5 ng/kg) et de Vadec La Chaux de Fonds (10 et 7 ng/kg) qui sont supérieures à la valeur indicative de 5 nanogrammes par kilo (ng I-TEQ/kg) de matière sèche de sol, fixée par l'ordonnance fédérale sur les sols (OSol). Mais ces valeurs sont largement en dessous de la valeur d'investigation fixée à 20 ng/kg selon l'OSol.

Ainsi, les conclusions de l'expertise sont « De manière générale, il n'y a aucun risque d'utilisation des sols en lien avec la pollution par des dioxines et furanes. Des mesures renforcées ne sont donc pas nécessaires. La présence de dioxines et furanes est très limitée et se trouve à proximité de l'émetteur dans les deux cas ».

#### **Ces résultats sont rassurants et aucunes mesures renforcées ne sont à mettre en place**

Néanmoins, la découverte qu'un œuf prélevé dans un poulailler privé situé dans la commune de Milvignes contenait des teneurs trop élevées en dioxines et furanes est préoccupante.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires a effectué régulièrement ces dernières années des analyses de dioxines et furanes sur divers produits alimentaires tels que les œufs et fromages destinés à la vente. Aucune contamination n'a été mise en évidence.

Si la contamination des sols par les Dioxines Furanes peut être pour 50% imputée à des retombées de fumées industrielles, l'office fédéral de l'environnement (OFEV) indique que la provenance des autres 50% est imputable à des feux de déchets privés.

Afin de compléter les analyses déjà effectuées, une campagne d'analyses d'œufs de provenance de poulaillers privés situés sur les communes de Milvignes et de la ville de La Chaux-de-Fonds va encore être réalisée.

Annexes : cartes

**Contacts :**

**Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement, tél. 032 889 67 00 ;**

**Yves Lehmann, chef du service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 30 ;**

**Yann Berger, chimiste cantonal au service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30.**

Neuchâtel, le 23 février 2022



